



Priorité de ré embauchage suite à licenciement économique

Par **Marie276**, le **30/01/2014** à **00:54**

Bonjour,

J'aurais besoin de vos lumières.

J'ai été licencié économiquement en avril 2013.

La société à embauché une personne qui m'a tout simplement remplacée, 6 mois juste après mon licenciement, sans me proposer le poste, malgré la priorité de ré embauchage.

j'ai plusieurs questions: Comment-puis je faire valoir mon droit au ré embauchage sachant que la société est actuellement sans gérant suite au décès de celui ci? et surtout es qu'une réintégration dans la société est possible?

Merci d'avance pour votre/vos réponse(s) [smile3]

Par **P.M.**, le **30/01/2014** à **10:15**

Bonjour,

Il faudrait porter l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes qui pourrait au moins vous octroyer des dommages-intérêts puisque la réintégration serait éventuellement refusée par l'employeur...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **Marie276**, le **30/01/2014** à **11:20**

Merci pour votre réponse, je compte bien me rapprocher d'un avocat mais c'est plus compliqué que ça... l'octroi de dommages et intérêts ne m'intéresse pas car il s'agit de la société familiale, qui avait pour gérant UNIQUE mon père, décédé il y a 2 mois des suites d'une grave maladie.

La personne qui m'a remplacé est tout simplement sa nouvelle femme avec qui il été marié depuis 5 mois et qui c'est permise de prendre ma place en toute impunité!...

Par **P.M.**, le **30/01/2014** à **11:44**

Alors, vous pourrez voir avec l'avocat mais je pense qu'il vous fera la même réponse que moi en contestant éventuellement en plus le licenciement économique...